

## Chambre des Représentants.

---

---

SÉANCE DU 26 FÉVRIER 1889.

---

### NATURALISATION ORDINAIRE.

---

Rapport fait, au nom de la Commission, par M. DE PITTEURS-HIÉGAERTS.

---

*Demande du sieur Henri-Alexandre RENVEZ.*

---

MESSIEURS,

Le sieur Renvez, né à Monthermé (France), le 16 septembre 1866, d'une mère belge, sollicite la naturalisation ordinaire.

Il habite la Belgique depuis le courant de l'année 1870 et exerce, à Rienne (Namur), lieu de naissance de sa mère, la profession d'ouvrier.

Il est célibataire.

Il n'a pas satisfait aux obligations du service militaire, mais d'une déclaration du bourgmestre de Rienne, qui est jointe au dossier, il résulte qu'il se propose de participer au tirage au sort en Belgique dès qu'il aura été naturalisé, et s'engage à payer le droit d'enregistrement exigé par la loi du 7 août 1881.

Les rapports des autorités consultées constatent que la conduite et la moralité du pétitionnaire sont exemptes de tout reproche.

Votre Commission estime que le sieur Renvez remplit toutes les conditions requises pour obtenir la naturalisation ordinaire.

*Le Président-Rapporteur,*

BON H. DE PITTEURS-HIÉGAERTS.

---